



À LA UNE

TÉMOIGNAGE ADHÉRENT ENTRETIEN À GUICHEN AVEC LE GROUPE ETIENNE

Entretien avec M. ETIENNE, PDG et Mme AMICE, Directrice administrative et financière.

Fort de son expérience grâce à son premier métier de menuisier/agenceur, Sébastien ETIENNE a su faire évoluer son entreprise au fur et à mesure des années pour devenir un Groupe. Le Groupe ETIENNE se compose de cinq entités qui regroupent chacune des métiers distincts : Agencement sur mesure – Menuiserie, fermeture et pergola - Isolation, cloison seiche - Carrelage – Dépannage, Domotique.

Pourquoi avoir fait appel à votre service de santé au travail ?

M. Etienne : Votre service est intervenu chez mon frère qui est artisan carreleur (Entreprise Etienne Carrelage à GUICHEN) pour établir la fiche d'entreprise (il était nouvel adhérent dans le Service de Santé). Il était un peu inquiet de recevoir le Service de Prévention, car il pensait qu'il s'agissait d'un contrôle. Après avoir vu la fiche d'entreprise que mon frère a reçue, celle-ci listait l'ensemble des risques de l'activité, les éléments de prévention déjà présents dans l'entreprise et les points d'amélioration qui pouvaient être mis en place. Nous avons alors pensé que cela nous aiderait à établir notre Document Unique (DUERP).

Il y a 5 ans, nous n'étions pas du tout structurés comme aujourd'hui et nous ne savions pas comment faire pour encaer la démarche d'évaluation des risques, même si nous avons fait la Fiche d'Entreprise à l'époque, elle n'était plus du tout à jour aujourd'hui.

Mme Amice : Notre Document Unique d'Évaluation des Risques était établi mais incomplet, nous nous sommes sentis démunis devant l'ampleur de la tâche. Nous ne savions pas comment le traiter et nous manquions de temps. La Fiche d'Entreprise du service de santé était le document parfait pour mettre en évidence les risques et les lister.



Comment s'est déroulée la prise de contact ?

Mme Amice : Nous avons contacté le médecin du travail qui a missionné une intervenante de votre service pour recueillir les éléments afin de pouvoir établir cette fiche d'entreprise. La personne est venue nous voir ici à l'entreprise.

De nombreux points ont été abordés, sur les risques auxquels sont exposés les salariés à l'atelier, en pose, et les salariés dans les bureaux. Le risque chimique aussi était un point à améliorer.

À l'issue de cet échange, cela vous-a-t-il permis de mettre en évidence des besoins spécifiques en lien avec la prévention dans votre entreprise ?

M. Etienne : Mme Amice et Gwenola, notre stagiaire, ont effectué un travail considérable pour lister les actions à mettre en place, notamment le recensement de toutes les fiches de données de sécurité (FDS) des produits chimiques utilisés. Nous étions conscients qu'on ne pouvait qu'améliorer les situations de travail existantes et qu'il fallait tout mettre en œuvre pour appliquer rapidement ces actions.



À l'issue des visites avec votre équipe on a effectué un plan de prévention, nous avons déjà fait plusieurs actions :

- Les FDS des produits chimiques ont été récoltées auprès des fournisseurs ;
- Des procédures de vérification du matériel ont été établies : création d'un classeur pour les vérifications générales périodiques (VGP) imposées pour toutes les machines de l'atelier, une vérification des coups de poings d'arrêt d'urgence par un prestataire extérieur (cela a permis d'effectuer une réparation repérée sur une toupie qui ne disposait plus de frein et



continuait de tourner après son usage, le changement de courroie a été réalisé avant qu'il y ait un accident potentiel) ; l'aspiration centralisée n'avait jamais bénéficié d'une vérification de son efficacité, un organisme accrédité a été désigné pour y palier ; un registre de sécurité a été établi...

- Les salariés ont bénéficié d'une formation à l'usage des extincteurs par un organisme spécialisé ;
- Les affichages ont été complétés, par exemple nous avons positionné des consignes de sécurité sur chaque machine, nous avons également mis l'affichage obligatoire réglementaire dans les locaux professionnels, des plans d'évacuation ;
- Des extincteurs supplémentaires ont été ajoutés dans les nouvelles infrastructures ;
- Un recensement des autorisations de conduite et des vérifications des permis de conduire des salariés ont été effectués ;
- Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels a été établi ;
- Une amélioration du tri des déchets s'est mise en place ;
- Mise à disposition d'un distributeur de capsule de lavage oculaire pour les salariés...

Nous allons compléter notre démarche de prévention avec une ventilation mécanique qui va être installée dans la salle de stockage des produits ou encore un livret d'accueil remis aux nouveaux arrivants pour les informer des risques le plus en amont possible.

Y-a-t-il eu d'autres actions menées par le service de santé au travail ?

Mme Amice : Une intervenante spécialisée en risque chimique du service est venue à la suite de votre visite, et a procédé à une évaluation du risque chimique. Elle nous a fait un rapport très détaillé, ce qui a permis de repérer et substituer cinq produits CMR² sur huit.

Sur les trois non-remplaçables, nous prévoyons plus de prévention auprès des salariés.

Nous avons également souhaité compléter la prévention avec des sensibilisations complémentaires sur 3 risques repérés pour les salariés de l'atelier :

- Bruit
- Poussières de bois
- Chute de plain-pied

Deux intervenantes de votre service sont également venues dispenser les sensibilisations d'une heure, à l'ensemble des salariés de l'atelier.

Est-ce que vous saviez que votre service de santé proposait tous ces accompagnements personnalisés ?

M. Etienne : Nous avons déjà une méconnaissance des risques professionnels et nous n'avons pas pensé qu'au-delà des visites médicales nous pouvions faire appel à vos équipes pour nous accompagner et nous aider dans cette démarche.



Êtes-vous satisfait de l'accompagnement qui vous a été proposé et qu'en avez-vous pensé ?

Mme Amice : Nous sommes très contents de l'accompagnement du service. M. Etienne est également d'une nature très adaptable donc cela nous pousse aussi à bien faire les choses.

M. Etienne : Nous avons fait des aménagements autant pour les métiers administratifs, au niveau des bureaux par exemple, nous avons remplacé tous les sièges ou les souris par du matériel ergonomique, et nous avons fait en sorte que les doubles écrans soient de la même marque, que pour les postes de l'atelier.

Si nous devons conseiller un point d'amélioration ce serait que votre service communique auprès de ses adhérents avec une notice simplifiée mettant en évidence toute l'offre de service que vous proposez. Il faudrait que le plus grand nombre d'entreprises puisse bénéficier de ce type d'accompagnement.

Cela m'a permis d'évoluer dans ma démarche de prévention, par rapport au début de ma carrière, j'ai une meilleure approche des risques ; j'ai la chance d'être accompagné de mes collaborateurs, parfois de stagiaires, pour pouvoir mettre en place ce qui doit l'être réglementairement, mais aussi tout ce qui permettra à mes salariés de ne pas développer de maladie en lien avec leur activité professionnelle.

[www. https://etienne.bzh/](https://etienne.bzh/)



²CMR : cancérogène, mutagène, reprotoxique (toxique pour la reproduction)

POINT RÉGLEMENTAIRE

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE LA FICHE D'ENTREPRISE (FE) ET LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP) ?

Ces 2 documents sont **obligatoires** quelle que soit la taille de l'entreprise (au minimum 1 salarié).

La fiche d'entreprise...

tient compte des risques professionnels en fonction des postes de travail mais reste un document généraliste (sans cotation) **élaborée par le médecin du travail**. Elle est basée sur des éléments observés et communiqués par l'employeur à un moment donné.

À quoi sert la FE ?

L'employeur peut se référer à la fiche d'entreprise pour rédiger ou mettre à jour son Document Unique et proposer des pistes d'amélioration dans son plan d'action.

Le DUERP...

relève de la **responsabilité de l'employeur**. Il tient compte des unités de travail, détaille chaque risque et chaque situation dangereuse qui en découle et nécessite une cotation du risque.

Pour quels objectifs ?

- Évaluer les risques professionnels.
- Favoriser la prévention selon les priorités identifiées.
- Améliorer la sécurité et la santé des travailleurs.



[Le point sur notre site internet](#)

À VOS AGENDAS

Rencontres territoriales sur la prévention des conduites addictives en entreprise.

Jeudi 12 octobre 2023, de 13h30 à 17h00
À la Chambre de Commerce de l'Industrie de Rennes

Venez **échanger** avec les professionnels du service Santé et Prévention BTP 35, lors des rencontres départementales. L'opportunité de **partager vos expériences** et **obtenir des réponses** sur la prévention des comportements addictifs en entreprise.

[Programme et inscription ici](#)

RENCONTRES DÉPARTEMENTALES
ALCOOL, CANNABIS, COMPORTEMENTS ADDICTIFS...
QUELS LEVIERS D' ACTIONS DE PRÉVENTION DANS MON ENTREPRISE ?

Venez nous rencontrer pour échanger sur vos situations concrètes

13H30 - 17H

Morbihan : le jeudi **5 octobre 2023** - Palais des Congrès de Lorient
Ille-et-Vilaine : le jeudi **12 octobre 2023** - CCI de Rennes
Finistère : le mardi **17 octobre 2023** - Espace Mescoat à Landerneau
Côtes d'Armor : le jeudi **9 novembre 2023** - CCI de Saint Brieuc

Avec la participation de

NOUVEAU SITE INTERNET

Le site internet de votre Service de Prévention et de Santé au Travail se modernise !

Ce nouveau site facilite l'accès aux informations relatives aux missions de Santé et Prévention BTP 35, à notre offre de service, au suivi individuel de l'état de santé, aux actualités santé-travail, à notre documentation.

Santé et Prévention BTP 35

SERVICE AUX EMPLOYEURS, AUX SALAIRES DU BÂTIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SALARIÉS

Découvrir

Santé et Prévention BTP 35
1 Allée du Bâtiment - 35 016 RENNES

www.santeprevention35.fr